

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 6 FEVRIER 2023

N° 2023-47 ATELIERS RELAIS DE CHANTONNAY – BRANCHEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE

Nomenclature des actes :1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 donnant délégation à la Présidente,

Dans le cadre de la construction du double atelier relais, rue des Coulemelles à Chantonnay, il convient de prévoir le branchement au réseau électrique.

La Présidente décide de valider le devis de ENEDIS pour un montant de 4 951,93,00 € HT, soit 5 942,32 € TTC.

À CHANTONNAY, le 6 février 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 07/02/2023.